

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 13757

Numéro SIREN : 443 399 613

Nom ou dénomination : AAMSET

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2018 sous le numéro de dépôt 47407



20180474072017

DATE DEPOT : 25/06/2018

N° DE DEPOT : 47407

N° GESTION : 2002B13757

N° SIREN : 443399613

DENOMINATION : AAMSET

ADRESSE : 5 r Ambroise Thomas 75009 Paris

MILLESIME : 2017

Certificat Conforme



AAMSET

Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 Euros

Siège social : 5, rue Ambroise Thomas, 75009 PARIS
R.C.S PARIS B 443 399 613

**Greffes du Tribunal
de commerce de Paris**
Acte déposé le :

03 JUL. 2018

Sous le N° :

47407 

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2018**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2017
AFFECTATION DU RESULTAT**

Procès verbal de délibération

Le 21 juin 2018, à 11 heures 30, les actionnaires de la société AAMSET, société anonyme par actions simplifiée à directoire et conseil de surveillance au capital de 400 000 €, se sont réunis au siège social de la société, en Assemblée Générale, à la suite de la convocation qui leur a été faite par mail envoyée par le directoire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents.

Monsieur Rodolphe RATIE préside la séance.

Monsieur Abdelmounime AMAR et Monsieur Mathias RATIE, deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Gérard MARCHAIS est désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté la composition du bureau, monsieur le président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que la majorité requise du capital social est légalement présente et qu'elle peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- la copie du mail de convocation à l'assemblée
- la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017
- le rapport de gestion du directoire et ses annexes, avec les observations du conseil de surveillance
- le rapport du commissaire aux comptes
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Le président demande qu'il soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués ou tenus à leur disposition au siège social, dans les conditions et délais prévus par la loi.

L'assemblée des actionnaires lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- rapport de gestion du directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, observations du conseil de surveillance et rapport du commissaire aux comptes ;
- approbation de ces rapports et examen des comptes annuels ;
- affectation du résultat;
- pouvoirs pour formalités.

Lecture est ensuite donnée des différents rapports du directoire, du commissaire aux comptes, ainsi que les observations du conseil de surveillance.

Le président déclare alors la discussion ouverte.

Après échange de vues, plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions proposées :

PREMIERE RESOLUTION.

Après avoir entendu le rapport de gestion du directoire, les observations du conseil de surveillance, et le rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au directoire et au conseil de surveillance de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale, sur la proposition du directoire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme d'un montant de 292 187 €, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	292 187 €
Report à nouveau	243 421 €
Montant distribuable	535 608 €

Qu'elle répartit comme suit :

Affectation à la réserve légale	-
Affectation à la réserve générale	-
Dividende aux actionnaires	75 000 €
Report à nouveau	460 608 €

En conséquence, elle fixe le dividende à 18,75 € par action pour les 4 000 actions entièrement libérées composant le capital. Il sera mis en paiement le 1^{er} septembre 2018.

L'Assemblée Générale rappelle les distributions de dividendes qui ont été effectuées au titre des exercices antérieurs qui forment, l'ensemble résumé ci-dessous :

Exercice	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende net par action	Abattement par action pour les personnes physiques
2016	4000	0	-	-
2015	4000	100 000 €	25 €	40%
2014	4000	100 000 €	25 €	40%

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes pour faire tous dépôts et publications, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



AAMSET SAS
5 rue Ambroise Thomas
75009 Paris - France
RCS PARIS B 443 399 613

SAS AAMSET

5, rue Ambroise Thomas

75009 Paris

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Certifié conforme



AAMSET SAS
5 rue Ambroise Thomas
75009 Paris - France
RCS PARIS B 443 399 613

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	297 362		297 362	14,81	297 362	18,27
Autres immobilisations incorporelles	32 107	26 815	5 293	0,28	3 718	0,23
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	243 197	202 644	40 553	2,02	59 892	3,68
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts	605		605	0,03	4 405	0,27
Autres immobilisations financières	18 676		18 675	0,93	18 675	1,15
TOTAL (I)	591 946	229 459	362 487	18,05	384 051	23,59
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	103 785		103 765	5,17	114 991	7,08
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	674 603	69 956	604 647	30,12	497 344	30,55
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	76 502		76 502	3,81	9 851	0,61
. Personnel	5 113		5 113	0,25	5 158	0,32
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices					11 840	0,73
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 643		13 643	0,68	33 565	2,08
. Autres	731		731	0,04		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	246 666		246 666	12,29	97 865	6,01
Instruments de trésorerie					2 199	0,14
Disponibilités	594 225		594 225	29,80	470 904	28,93
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	1 715 246	69 956	1 645 292	81,85	1 243 716	76,41
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 307 194	299 415	2 007 779	100,00	1 627 767	100,00

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 400 000)	400 000	400 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	18,92	24,67
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	40 000	40 000
Réserves statutaires ou contractuelles	1,99	2,46
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	243 421	86 936
	12,12	5,34
Résultat de l'exercice	292 187	156 485
	14,65	9,61
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	-52	-52
	0,00	0,00
TOTAL (I)	975 556	683 369
	48,59	41,98
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	58 319	92 881
. Découverts, concours bancaires	2,90	5,70
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers	579	
. Associés	0,03	
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	311 084	320 402
Dettes fiscales et sociales	15,49	19,68
. Personnel	160 461	159 352
. Organismes sociaux	137 148	132 866
. Etat, impôts sur les bénéfices	6,83	8,16
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	39 760	
. Etat, obligations cautionnées	1,98	
. Autres impôts, taxes et assimilés	98 936	62 026
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4,93	3,81
Autres dettes	140 084	58 658
Instruments de trésorerie	6,88	3,60
Produits constatés d'avance	85 875	9 049
	4,28	0,56
TOTAL (IV)	1 032 223	944 396
	51,41	58,02
Ecart de conversion passif		
(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	2 007 779	1 627 767
	100,00	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises	2 583 488		2 583 488	65,82	2 497 085	70,76	86 403	3,48		
Production vendue biens										
Production vendue services	1 318 008	23 309	1 341 317	34,18	1 031 659	29,24	309 658	30,02		
Chiffres d'Affaires Nets	3 901 497	23 309	3 924 806	100,00	3 528 744	100,00	388 081	11,22		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			2 498	0,06	20 592	0,58	-18 094	-87,86		
Autres produits			9	0,00	54	0,00	-45	-83,32		
Total des produits d'exploitation (I)			3 927 313	100,08	3 549 390	100,59	377 923	10,85		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			2 015 776	51,38	1 995 203	56,54	20 573	1,03		
Variation de stock (marchandises)			9 282	0,24	-6 752	-0,18	18 034	237,47		
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			312 506	7,86	267 055	7,57	45 451	17,02		
Impôts, taxes et versements assimilés			28 322	0,72	20 570	0,58	7 752	37,89		
Salaire et traitements			787 909	20,08	756 739	21,44	31 170	4,12		
Charges sociales			296 883	7,58	284 230	8,05	12 653	4,45		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			30 801	0,78	29 317	0,83	1 484	5,08		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant			38 995	0,99			38 995	N/S		
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			14	0,00	6	0,00	8	133,33		
Total des charges d'exploitation (II)			3 520 487	89,70	3 345 388	94,83	174 119	5,20		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			406 826	10,37	203 022	5,75	203 804	100,39		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			474	0,01	670	0,02	-198	-29,24		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			474	0,01	670	0,02	-198	-29,24		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			912	0,02	1 459	0,04	-547	-37,48		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			912	0,02	1 459	0,04	-547	-37,48		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-438	-0,00	-789	-0,01	351	44,49		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			406 388	10,35	202 233	5,73	204 155	100,95		

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17	0,00			17	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	17	0,00			17	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-17	0,00			-17	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	114 184	2,91	45 748	1,30	68 436	149,59
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 927 787	100,00	3 550 050	100,00	377 727	10,64
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 635 600	92,63	3 393 575	96,17	242 025	7,13
RÉSULTAT NET	292 187	7,44	156 485	4,43	135 702	86,72
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

SAS AAMSET

5, rue Ambroise Thomas

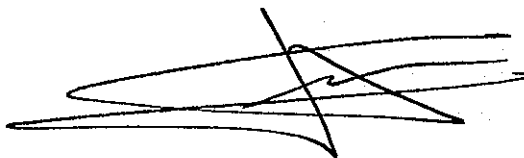
75009 Paris

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Certifié Conforme



AAMSET SAS
5 rue Ambroise Thomas
75009 Paris - France
RCS PARIS B 443 399 613

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 007 778,56 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 293 552,88 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/05/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Le CICE est déductible fiscalement.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 591 946 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	326 066	3 403		329 469
Immobilisations corporelles	233 563	9 634		243 197
Immobilisations financières	23 080			19 280
TOTAL	582 709	13 036		591 946

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 229 459 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	24 986	1 828		26 815
Immobilisations corporelles	173 672	28 973		202 644
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	198 658	30 801		229 459

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Absorption gingko	239 939	0	239 939	Non amortiss.
Absorption krycia	57 422	0	57 422	Non amortiss.
Logiciels	28 684	20 771	7 913	de 1 à 3 ans
Immobilisations logiciels	3 423	6 043	-2 620	1 ans
Installations generales agence	137 544	107 002	30 542	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	2 592	2 084	508	4 ans
Mat.bureau & informatique	98 552	92 569	5 983	de 2 à 5 ans
Mobilier	4 509	989	3 520	5 ans
TOTAL	572 666	229 459	343 207	

3.2 - Etat des créances = 789 872 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	19 280		19 280
Actif circulant & charges d'avance	770 592	770 592	
TOTAL	789 872	770 692	19 280

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 69 956 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	30 961	38 995			69 956
Comptes financiers					
Total	30 961	38 995			69 956

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 400 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4000	100,00	400 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4000	100,00	400 000

4.2 - Provisions = -52 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	-52				-52
Provisions pour risques & charges					
TOTAL	-52				-52

4.3 - Etat des dettes = 1 030 857 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	58 319	58 319		
Dettes financières diverses	579	579		
Fournisseurs	311 064	311 064		
Dettes fiscales & sociales	434 936	434 936		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	140 084	140 084		
Produits constatés d'avance	85 875	85 875		
TOTAL	1 030 857	1 030 857		

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 328 465 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	30 858
Dettes fiscales & sociales	297 607
Autres dettes	
TOTAL	328 465

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.5 - Produits constatés d'avance = 85 875 E**

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 3 924 805 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	2 583 488	65,82 %
Prestations de services	1 337 164	34,07 %
Produits des activités annexes	4 153	0,11 %
TOTAL	3 924 805	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 112 818 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	406 826	112 818	294 008
Résultat financier	-438		-438
Résultat exceptionnel	-17		-17
Participation des salariés			
TOTAL	406 371	112 818	293 553

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composent le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 328 465 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	30 859
Fourn factures non parvenues.(40810000)	30 859
Dettes fiscales et sociales :	297 607
Autres charges organsimes à pa(42810000)	111 786
Pers congés à payer(42820000)	48 675
Org.soc. congés à payer(43820000)	21 904
Org.soc. autres charges à payer(43860000)	115 242
TOTAL	328 465

8.2 - Produits constatés d'avance = 85 875 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000)	85 875
TOTAL	85 875

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
b) Nombre d'actions émises	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 924 805	3 528 744	2 954 554	2 368 836	2 352 912
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	476 167	210 958	183 314	122 350	88 728
c) Impôt sur les bénéfices	112 818	45 748	26 149	14 529	8 019
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	363 349	165 210	157 165	107 821	80 709
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	293 553	156 485	122 481	84 925	57 584
f) Montants des bénéfices distribués		100 000	100 000	100 000	
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	91	41	39	27	20
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	73	39	31	21	14
c) Dividende versé à chaque action		25	25	25	
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	762 659	711 489	619 891	543 912	528 459
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	332 133	329 480	244 237	218 219	225 294

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Des comptes annuels présenté en Euros

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet Européenne d'Expertise Bourse, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SAS AAMSET,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2017 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	2 007 779
Chiffre d'affaires hors taxes	3 924 805
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	293 553

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour Européenne d'Expertise Bourse
Fait à PARIS le 08/05/2018

AAMSET
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 €uros
Siège social : 5, rue Ambroise Thomas, 75009 PARIS
R.C.S PARIS B 443 399 613

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 223-26 de la loi du 24 juillet 1966 et aux dispositions statutaires, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous inviter à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2017 et sur toutes questions accessoires.

Vous avez eu connaissance, dans les délais impartis, de tous les documents dont la loi prévoit la communication.

Les questions à débattre se présentant de la manière suivante.

1 - SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice s'est élevé à 3 924 805 euros contre 3 528 744 euros l'an dernier. Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 292 187 euros contre 156 485 euros l'an dernier.

Le chiffre d'affaires est de nouveau en hausse significative par rapport à l'année précédente, de plus de 11%, du fait principalement d'une croissance toujours soutenue de l'activité principale d'AAMSET Paris.

Le résultat de 292 187 euros est obtenu après le provisionnement de 170 000 euros consacrés aux bonus des salariés relatifs à cet exercice 2017, contre 160 000 euros l'an dernier.

Enfin il convient de noter que la trésorerie à fin 2017 était de 840 891 euros contre 570 968 euros au 31 décembre 2016, soit en très forte hausse par rapport à l'exercice précédent (47%).

2 - EVOLUTION PREVISIBLE

L'exercice 2017 a été de nouveau un exercice en forte croissance, comme nous le constatons depuis maintenant plusieurs années.

Le 1^{er} trimestre 2018 est en ligne avec celui 1^{er} trimestre 2017 et l'objectif de l'année est de maintenir le chiffre d'affaires et le résultat au niveau de l'exercice 2017.

3 - EVENEMENTS IMPORTANTS

L'année 2017 n'a pas été marquée d'éléments significatifs hormis la cession du solde des actions AAMSET détenues par Gérard MARCHAIS au profit de la société AAMSET Management qui détient donc maintenant 76,07% du capital de la société.

4 - RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il a été poursuivi, au cours de l'exercice, des développements informatiques pour améliorer notre outil de production, développements qui devraient se poursuivre en 2018.

5 - LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Gérard MARCHAIS :

- ✓ Président de la SAS AVANTI ;
- ✓ Gérant de la SARL HOLMAR.

6 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant.

7 - PARTICIPATION DES SALARIES DANS LA CAPITAL SOCIAL (au 31/12/2017)

AAMSET Management (Rodolphe RATIE + Sébastien EBBO) : 3 043 actions de 100 euros

Mathias RATIE : 384 actions de 100 euros

Abdelmounime AMAR : 288 actions de 100 euros

Mike JOURDREN : 235 actions de 100 euros

Naguy SALEH : 50 actions de 100 euros.

8 - METHODES D'EVALUATION ET FORMES DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 et dont nous allons vous donner lecture complète, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation, conformes aux dispositions en vigueur, que les années précédentes.

9 - RAPPELS DIVERS

9-1 Frais généraux

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

9-2 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre société a procédé à des distributions de dividendes au titre des 3 derniers exercices tel que suivant :

- 2014 : 100 000 euros
- 2015 : 100 000 euros
- 2016 : néant

10 - AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons, en effet, d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 292 187 € de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	292 187 €
Report à nouveau	243 421 €
Montant distribuable	535 608 €

Qu'elle répartit comme suit :

Affectation à la réserve légale	-
Affectation à la réserve générale	-
Dividende aux actionnaires	75 000 €
Report à nouveau	460 608 €

11 – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Aucune convention nouvelle au cours de l'exercice 2017 n'est à signaler.

12 – ETAT DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Selon le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de com., art. D 441-4 nouveau).

En ce qui concerne notre société, la dette fournisseur est à 30 jours.

13 - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Ceci exposé, nous sollicitons votre quitus pour notre gestion et notre administration au cours de l'exercice écoulé.

En outre nous vous rappelons qu'en vertu de l'article L 232-22, il est fait obligation d'effectuer au Greffe du Tribunal de commerce le dépôt des documents prévus à savoir :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
- le rapport de gestion du directoire, les observations du conseil de surveillance et le rapport du commissaire aux comptes ;
- la proposition d'affectation des résultats adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Nous restons à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles.

Vous êtes invités à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous est proposé.

Fait le 12 juin 2018



AAMSET SAS
5 rue Ambroise Thomas
75009 Paris - France
RCS PARIS B 443 399 613

Le Président,
AAMSET Manegament

AAMSET
Société par actions simplifiée
au capital de 400 000 €uros
Siège social : 5, rue Ambroise Thomas, 75009 PARIS
R.C.S PARIS B 443 399 613

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES
COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à l'article L. 225-68, alinéa 6 du code du commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport de gestion présentés par le directoire.

Nous vous précisons que le directoire a rendu compte régulièrement de sa gestion au conseil de surveillance et lui a communiqué dans les délais légaux les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que le contenu de son rapport.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler tant sur les comptes que sur le rapport du directoire. Aussi, sous réserve des observations que pourrait exprimer votre commissaire aux comptes, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Fait le 12 juin 2018



AAMSET SAS
5 rue Ambroise Thomas
75009 Paris - France
RCS PARIS B 443 399 613

Le Président du conseil de surveillance,
Gérard Marchais



SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 250.000 €

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

SIRET : 339 202 608 00040 - APE : 6920Z
9 bis, rue Lucien Sampaix
75010 PARIS

Téléphone : 01.42.06.32.68
Fax : 09.72.25.60.20

R.C.S. PARIS: B 339 202 608

N° TVA: FR 42 339 202 608 00040

Site Internet: <http://www.lechartier.fr>
E-Mail : serieges.patrick@lechartier.fr

AAMSET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

AAMSET
Société par actions simplifiée
au capital de 400.000 Euros
5, rue Ambroise Thomas
75009 PARIS
R.C.S. PARIS : B 443 399 613
APE : 6202 A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Aux associés,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AAMSET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 446-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

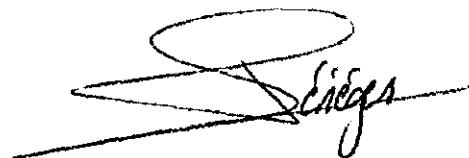
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 28 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes
LECHARTIER S.A.S



P. SERIEGES